



Mairie Sallenelles <enquetepublique.plusallenelles@gmail.com>

Note à porter au registre d'enquête publique

1 message

benoit vibert <benoit.vibert@outlook.fr>

6 mai 2025 à 18:01

À : "enquetepublique.plusallenelles@gmail.com" <enquetepublique.plusallenelles@gmail.com>

Cc : Mélanie LAURENT <melanie.laurent14@outlook.fr>

Bonjour Mme la commissaire enquêtrice,

Nous habitons chemin du Saint Sacrement et nous nous interrogeons sur le nouveau PLU. Tout d'abord, nous avons rencontré Mr Le Maire pour un projet d'extension et les arguments cités lors de nos échanges parlaient de 50m2 dans le nouveau PLU. Nous aimerions savoir si la demande de Mr le Maire faite dans les observations du public du 1^{er} mai est un ajout de 20m2 ou si les 50m2 annoncés sont revus à la baisse ?

Est-ce que ce nouveau PLU met en avant de nouveaux procédés comme :

- ajout de carport avec des panneaux photovoltaïques.
- la partie isolation par l'extérieur avec l'utilisation de matériaux de nouvelles générations n'est pas ajoutée.

Concernant la demande de viabilisation d'un terrain chemin du moulin d'eau du 27 avril avec le projet de plusieurs maisons supplémentaires, nous émettons le même avis concernant les arguments déjà énumérés par les habitants précédemment. De plus, le chemin où nous habitons est un chemin agricole et bien que ce chemin ne soit pas goudronné, il est très régulièrement emprunté par des véhicules. Au vu de la faible praticabilité du chemin du moulin d'eau (sur une voie), nous craignons que notre chemin soit encore plus emprunté car il permet de rejoindre plus rapidement la route de Troarn sans avoir à passer par Amfreville, qui oblige de faire un certain détour. Il avait été question il y a un certain temps de faire quelques constructions en face du lotissement de la perruque, rue de Troarn. Ce projet paraît un meilleur choix par rapport à la circulation, cela n'accentuera pas la circulation contrairement au chemin du moulin d'eau qui est plus problématique. De plus, ce projet permet d'augmenter le nombre de logements sur Sallenelles sans dénaturer nos champs agricoles et le visage du village avec des constructions sur les abords directs de nos routes et en offrant à ces logements une particularité typique de plusieurs habitations de Sallenelles, une vue imprenable.

Au sujet du chemin du Saint Sacrement, nous aimerions donc que ce chemin soit signalé par un panneau « sens interdit sauf riverain » du côté du chemin du moulin d'eau et du côté de la rue de Troarn.

Benoît VIBERT et Mélanie LAURENT

Envoyé de mon iPhone